

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

Page 2 Présentation de l'Adapei 29

Page 3 & 4 Nos revendications

Page 5 Nos actions

Page 6 Annexe 1 – Recensement des besoins dans le Finistère : octobre 2019

Page 7 Annexe 2 – Programmation prévisionnelle des établissements et services

Page 8 Nos coordonnées et notre organisation territoriale

Présentation de l'Adapei 29

- ✓ L'Adapei 29 est une association qui défend les droits des personnes handicapées mentales dans le Finistère depuis 1972.
- ✓ Elle regroupe près de 1 000 familles.
- ✓ Elle est une force collective de défense, de pression, de persuasion auprès des pouvoirs publics par des rencontres régulières avec les responsables politiques et les administrations.
- ✓ Elle représente les personnes handicapées mentales auprès des différentes institutions et par notre participation à la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- ✓ Elle est un lieu de réflexions et est une force de propositions.
- ✓ Elle informe les proches en les recevant individuellement, via les réseaux sociaux ou par des bulletins internes et favorise les échanges entre eux en organisant des actions familiales : sorties et animations, goûters de Noël ...
- ✓ Elle est en relation étroite avec les associations tutélaires du département : Association Tutélaire du Ponant (ATP), Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)...
- ✓ Elle organise des formations, des rencontres avec les professionnels.
- ✓ Elle anime des groupes de travail : scolarité, autisme, vieillissement, ressources, complémentaire santé, habitat inclusif ... si le besoin s'en fait sentir.
- ✓ Elle participe à de nombreux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou à des commissions d'accessibilité.
- ✓ Elle est présente au sein du Collectif des Associations de Personnes Handicapées du Finistère (CAPH 29).
- ✓ **Elle organise des actions revendicatives.**

Nos revendications

Le Conseil Départemental est, depuis 1975, le chef de file de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes handicapées adultes, et il établit à ce titre des schémas départementaux qui précisent les orientations et les programmations retenues pour les 5 années à venir. La préparation de ces schémas donne lieu à de nombreuses réunions de travail et de concertation avec les différents acteurs concernés et les représentants des personnes handicapées elles-mêmes et de leurs proches (cf. l'article paru dans « L'Eveil » d'avril 2019).

Dans ce 5^{ème} schéma (disponible sur le site mdph29.fr), le Conseil Départemental du Finistère a exprimé son ambition de se positionner comme « animateur de la politique départementale du handicap », au-delà des seuls domaines dont il a la responsabilité. Il a ainsi retenu 4 enjeux stratégiques :

- Encourager le libre choix du lieu de vie
- Apporter une réponse aux besoins spécifiques de certains publics
- Faciliter le parcours des personnes en situation de handicap
- Soutenir la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Ces enjeux sont déclinés en une vingtaine d'objectifs (*compléter et diversifier l'offre, améliorer l'accompagnement des jeunes adultes maintenus en IME, accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap, ...*) eux-mêmes répartis en 40 « fiches actions ». L'ensemble est complété par une courte annexe qui indique la programmation prévisionnelle des créations prévues de places en établissements et services médico-sociaux.

L'Adapei 29 et les associations regroupées au sein du Collectif des Associations de Personnes Handicapées du Finistère (CAPH 29) ont exprimé leur approbation des principales orientations figurant dans ce schéma, qui leur paraissent de façon générale pouvoir répondre à certains des besoins réels des personnes handicapées du Finistère. En espérant toutefois que certaines « actions » assez générales figurant dans ce schéma ne soient pas simplement destinées à figurer dans un registre de « bonnes intentions » ...

Mais l'Adapei 29 et le CAPH 29, ont fait part aux conseillers départementaux de leur profonde inquiétude quant à la programmation prévisionnelle mentionnée dans l'annexe 1 de ce schéma.

Cette annexe indique précisément :

« Sur la période des 5 années du schéma, il est prévu de faire évoluer l'offre départementale par la création de places d'hébergement et de services :

- 120 places de Foyers de vie
- 35 places d'UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) en EHPAD
- 100 places de SAVS
- 20 places de SAMSAH

Des financements seront également mobilisés pour la création de 32 places en habitat inclusif, au titre de l'animation de la vie sociale ».

Les appels à projets concernant ces créations sont prévus entre 2020 et 2023. Les réalisations seront donc effectives probablement 2 ou 3 années plus tard.

L'Adapei 29 et le CAPH 29 ont depuis longtemps attiré l'attention du Département sur l'insuffisance de plus en plus criante de la création de structures d'hébergement pour les personnes handicapées adultes.

Si le Département n'est pas seul à pouvoir décider de la création de places supplémentaires d'hébergement (l'Agence Régionale de Santé, c'est-à-dire l'Etat, est également compétente, parfois en association avec le Département), ce dernier porte seul pour certains établissements la responsabilité de

créations de places nouvelles. C'est en particulier le cas des Foyers de vie, qui ont pour mission d'accueillir et d'héberger les personnes handicapées parmi les plus fragiles, qui ne sont pas en capacité d'exercer une activité professionnelle du fait de leur handicap, et auxquelles la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées) a ouvert un droit à être accueilli en FDV.

Les services départementaux avaient communiqué lors des travaux préparatoires du schéma un tableau précisant l'état des listes d'attente à la date de fin 2019 (*voir annexe 1*). **Ce tableau faisait alors état de 480 personnes en attente de places en FDV. La tendance indiquée dans ce tableau permet de penser que ce sont environ 500 personnes qui sont aujourd'hui en liste d'attente ! Or la programmation prévisionnelle mentionnée dans ce nouveau schéma est seulement de 120 places de FDV (*voir annexe 2*), dont la plupart ne seront sans doute pas effectivement disponibles avant 4 ou 5 ans.**

Par ailleurs, seules des places en EHPAD sont prévues pour les personnes handicapées vieillissantes (PHV). Si dans certains cas cet accueil peut répondre aux attentes exprimées, dans la majorité des cas l'écart d'âge souvent très important entre les populations « personnes âgées » des EHPAD et celle des « personnes handicapées vieillissantes » (souvent 20 à 30 ans de différence) rend difficile la cohabitation. Et les besoins d'accompagnement ne sont souvent pas les mêmes. La création de structures d'accueil particulières pour les PHV, telles que les MAPHA (Maison d'Accueil pour les Personnes Handicapées Agées), est une demande récurrente de nos associations.

La présentation faite dans ce schéma par le Département revendique « **la liberté de choix du lieu de vie** » pour les personnes handicapées, ce qui est bien la moindre des choses dans une société qui se veut responsable et solidaire ! Mais comment choisir librement son lieu de vie s'il n'y a pas de place correspondant à ses besoins ?

Nous connaissons tous les inquiétudes et les souffrances de toutes sortes pour les centaines de personnes concernées, et pour leurs familles ou leurs proches, et qui attendent, pour certaines depuis longtemps, de pouvoir être accueillies là où elles le demandent.

Par exemple, c'est le cas des 155 familles ayant un jeune adulte de plus de 20 ans et qui restent maintenus par défaut dans des établissements pour enfants. (Amendement Creton).

Dans les jours précédant le vote définitif de ce schéma, nous avons fait savoir, par un courrier personnel à tous les élus départementaux, combien cette situation était totalement inacceptable dans notre société finistérienne. La majorité ne nous a pas écoutés... Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception.

Mais nous, parents et amis des personnes handicapées mentales, nous savons que c'est notre combat au fil des années qui a permis de donner à nos enfants les moyens d'accéder à leurs droits ; ces droits que notre société, qui se veut solidaire et fraternelle, leur a reconnus. Le mouvement UNAPEI a fêté ses soixante ans en 2020. Il n'y avait rien avant pour nos enfants. Ce n'est que par l'engagement permanent au service de leur cause que nous pourrions continuer à permettre à nos proches et nos enfants handicapés de vivre dignement dans notre département du Finistère. Nous ne baisserons pas les bras !

Adapei 29

Annexe 1 – Recensement des besoins dans le Finistère : octobre 2019

Établissement/service	Nombre de personnes
Enfance (IME*, SIFpro*, SESSAD*, CAMSP*)	740
Travail (ESAT*, EA*)	163
Adultes sans médicalisation (FDV, Foyer SAJ*, SAVS*, FH)	631
Adultes avec médicalisation (FAM*, MAS*, SAMSAH*, SSIAD*)	450
TOTAL	1984

***IME** : Institut médico-éducatif

***SIFpro** : Service d'Insertion et de Formation professionnelle.

***SESSAD** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

***CAMSP** : Centre d'action médico-sociale précoce

***ESAT** : Etablissement et service d'aide par le travail

***EA** : Entreprise adaptée

***SAJ** : Le service d'accueil de jour

***SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale

***FAM** : foyer d'accueil médicalisé

***MAS** : maison d'accueil spécialisée

***SAMSAH** : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

***SSIAD** : services de soins infirmiers à domicile

***FDV** : Foyer de vie

***FH** : Foyer d'hébergement d'ESAT

Annexe 2 – Programmation prévisionnelle des établissements et services

Annexe 1

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DU CINQUIEME SCHEMA DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2020-2024

Conformément à l'article L 312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale peuvent prévoir un document annexe permettant de préciser la programmation pluriannuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux qu'il serait nécessaire de créer, de transformer ou de supprimer.

Sur la période des 5 années du schéma, il est prévu de faire évoluer l'offre départementale par la création de places d'hébergement et de service :

- 120 places de Foyer de Vie
- 35 places d'UPHV en EHPAD
- 100 places de SAVS
- 20 places de SAMSAH

Des financements seront également mobilisés pour la création de 32 places en habitat inclusif au titre de l'animation de la vie sociale.

Le calendrier prévisionnel des appels à candidatures/appels à projets de décline comme suit :

OFFRE	LANCEMENT AAP/AAC					TOTAL
	2020	2021	2022	2023	2024	
SAVS	5	40	40	15	/	100
SAMSAH	20	/	/	/	/	20
FV	10	60	50	/	/	120
UPHV en EHPAD	/	35	/	/	/	35
						275
Habitat Inclusif	/	16	16	/	/	32

Cette programmation pourra être renforcée en fonction de l'évolution du budget départemental.

Par ailleurs, dès 2020, une étude sera menée pour étudier l'écart entre les besoins et l'offre à l'échelle des territoires d'action sociale afin d'identifier une programmation plus fine pour les 4 années restantes du schéma en termes de maillage de l'offre et d'accompagnement adéquat et/ou spécifique à certain handicap.

Les objectifs sont:

- 1- D'avoir une vision exhaustive de l'offre par territoire
- 2- De déterminer précisément les besoins par territoire
- 3- De mesurer l'écart entre l'offre et le besoin dans une logique de parcours
- 4- De réduire cet écart par la transformation de l'offre et/ou la création de nouvelles places en concertation avec les actrices et les acteurs locaux

Nos actions

Historique

2019

- ✓ Lancement de notre pétition « Des solutions adaptées à chaque situation pour le handicap mental dans le Finistère ! » (3 975 signatures au 15/09/2020)
- ✓ 1ère réunion des familles des sortants ou futurs sortants d'IME*
- ✓ Remise d'une lettre ouverte au Conseil départemental du Finistère et à l'Agence Régionale de Santé par une délégation de parents
- ✓ Distribution d'un tract (coupure de presse) à l'occasion de la conférence départementale des solidarités

2020

- ✓ 2ème réunion des familles des sortants ou futurs sortants d'IME*
- ✓ Jacques MICHEL, alors vice-président de l'Adapei 29 a sollicité une rencontre entre une délégation de parents et :
 - Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du conseil départemental, Solange CREIGNOU, Vice-présidente en charge des politiques personnes âgées et personnes handicapées et Jean-Paul MONGEAT – Directeur de la délégation départementale de l'ARS.
 - Richard FERRAND, député du Finistère et président de l'Assemblée Nationale
- ✓ Délégation de parents au comité de pilotage du Conseil départemental du Finistère : le conseil départemental annonce la création de 120 places. L'ARS n'annonce aucune création de place pérenne en 2020 et 2021.
- ✓ Délégation de parents à la séance plénière du conseil départemental : débat et vote sur le 5^{ème} schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap.
- ✓ 3ème réunion des familles des sortants ou futurs sortants d'IME*
- ✓ Réflexion sur la possibilité d'une action en justice (régionale ou départementale) qui opposerait les familles sans solutions (soutenues par l'Adapei 29) et le Conseil départemental 29 ainsi que l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Nos coordonnées

Adapei 29

1 B rue Joseph Halléguen
BP 1656
29106 Quimper cedex
02 98 55 51 43
adapei29@wanadoo.fr
www.adapei29.fr

Jacques MICHEL

Président de l'Adapei 29
02 98 93 13 99
jacques.michel1957@orange.fr

Jean-François MARANDOLA

Vice-président de l'Adapei 29
06 70 35 06 86
jean-francois.marandola@outlook.fr

Notre organisation territoriale

